

**PROCES VERBAL
Conseil Municipal
Du 7 janvier 2022**

Date de convocation : 31/12/2021

Présents : Bidou Yvé, Cadéac Jean-Marc, Lefèvre Patrick, Loudet Claudine, Verdier Marie-Chantal et Gandit Isabelle (Maire).

Absent excusé : Verdier Jérôme (procuration à Verdier Marie-Chantal).

Secrétaire de séance : Cadéac Jean-Marc.

DCM_2022_01 Compte de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et de tous les mandats émis de la commune de Ariès-Espenan, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 7voix pour, :

Approuve le compte de gestion commune du trésorier municipal (poste comptable : Trésorerie de Castelnau-Magnoac) pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

DCM2022_02 Vote du compte administratif 2021

Le 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2021, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

A noter que le report des travaux de la route du Gers a modifié l'exécution budgétaire du fait de la non maîtrise du Foncier

Hors de la présence de Mme Isabelle Gandit, Maire, le conseil municipal APPROUVE, à 6 voix pour, le compte administratif du budget communal 2021.

Et ont signé les membres présents.

DCM2022_03 Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 152 880,59 €**.

- **DECIDE d'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin d'investissement 12 184 €

Report en fonctionnement R 002 : 44 483

(cf délib annexée)

Point sur travaux et Programme 2022 (travaux et équipements)

- Fin plancher chœur de l'église d'Espanan 1^{er} trimestre
- Eclairage public et route du Gers reportés au 1^{er} semestre 2022 (pb fournitures)
- Cache conteneurs : moitié 2022/moitié 2023
- Route du Gers 2^{ème} trimestre
- Cabanon et pompe piscine 2^{ème} trimestre
- Enduits Eglise d'Espanan (Labat) : 2^{ème} trimestre
- Voûte Eglise d'Ariès 2^{ème} semestre
- Allée et parvis cimetières été 2022
- Etude restauration St Laurent d'Espanan (consultation lancée)
- Sécurité Incendie par CC fin d'année 2022 Mise à disposition de l'emprise

Grange Francingues

Dossier de PC à déposer, Etude de sol faite

DCM2022042 Vote Demandes de subvention

- Pour Isolation Bâtiment Ecole DDS DSIL (Etat/Europe 80 %)
- Pour Francingues 30% DETR / 30% Département
- Caches-conteneurs 30% Région

DCM2022_05 Vote Chemins ruraux

Régularisation chemins ruraux

Madame le Maire rappelle au Conseil la situation persistante de plusieurs chemins ruraux qui présentent plusieurs caractéristiques :

Certains sans usage sont désaffectés :

- Chemin de la station de pompage
- Chemin en partie détruit par effondrement en bord de Gers en mitoyenneté de la propriété Vidal
- Chemin du Jouaou, abandonné, transformé en bois-taillis entre les propriétés Damien Lépine / Geneviève et Georges Lépine

Deux chemins font l'objet d'une problématique particulière :

- Chemin Féraut ajouté au jardin
- Chemin dr Boutepet labouré par M. Lépine et qui souhaitait créer une unité foncière pour son exploitation. Ceci aura aussi une implication pour la servitude de M. et Mme VERDIER, le chemin débouchant autrefois dans leur propriété derrière leur maison pour rejoindre la route.

Le Conseil décide d'engager l'ensemble des démarches afin d'assurer une régularisation de l'ensemble de ces situations.

Conformément au Conseil Municipal de 2008, il est précisé que l'opération déclassement/reclassement du chemin des morts se fera aux frais du propriétaire privé.

Il convient donc d'engager :

- les opérations de géomètre ;
- l'enquête publique pour déclassement/classement à l'issue des opérations de bornage ;
- les transferts de propriété auprès du Notaire.

Un conseiller expose que cette situation ne sera jamais réglée, les mauvaises habitudes étant prises depuis longtemps par certains. Madame le Maire répond qu'effectivement ces affaires n'ont que trop duré, qu'il convient, dans l'intérêt de tous, commune et privés, de les régler au mieux. Que c'est une question de principe et d'équité de nature aussi à tenter d'apaiser certains conflits persistants relevant d'erreurs, de méconnaissance des textes officiels, d'interprétation et/ de négligence. C'est aussi tout simplement une mise en conformité du cadastre avec la réalité foncière.

Le Conseil Municipal approuve finalement cette proposition et mandate Madame le Maire pour mener à bien ces opérations au mieux des intérêts de la commune.

DCM2022_06 Création d'une assemblée des jeunes

Madame le Maire rappelle le mouvement des conseils municipaux de jeunes qui permettent en les impliquant dans la vie de leur cité de préparer les citoyens de demain.

Une telle initiative permettrait également que les jeunes du village habitant dans des hameaux éloignés se rencontrent alors même que les deux années de covid ont empêché tout rassemblement.

Ces jeunes seront informés des projets communaux et pourront apporter toutes les contributions et les suggestions qu'ils souhaiteraient. L'objectif sera aussi de leur présenter, du mieux possible, les institutions de la république, constituant ainsi une contribution à l'instruction civique.

Compte tenu de la faible démographie de la commune Madame le Maire indique qu'il était difficile de proposer un scrutin pour élire 7 conseillers juniors, ce qui aurait éliminé et « distingué » 1 à 2 jeunes, et propose donc de faire un appel à volontariat pour tous les jeunes qui souhaiteraient s'impliquer.

S'ils sont plus de 8, ce petit groupe sera dénommé « assemblée des jeunes » et non « conseil municipal des jeunes ».

Lors de la première réunion, après que leur village leur sera présenté une discussion s'organisera autour de leurs envies, des futures modalités de fonctionnement et de leur programme de travail pour 2022.

Enfin, une élection sera organisée pour définir un représentant.